

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix –Travail - Patrie

MINISTRE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETAIRE D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS



BP 34430
Yaoundé
Tél: 22 23 92 28

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace –Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

0417

N° _____ /CL/MINFOF/SETAT/SG/DF/SDAFF/SN

CERTIFICAT DE LEGALITE

Le Ministre des Forêts et de la Faune soussigné,

Certifie que la **Société d'Exploitations Forestières et Agricoles du Cameroun SA (SEFAC), B.P. 942 Douala, détentrice du Certificat Privé OLB-CERT/COC-100801**, a rempli toutes ses obligations conformément aux articles 12 et 15 de l'Arrêté N°004/MINFOF du 13 février 2013, fixant les critères et les modalités de délivrance des certificats de légalité dans le cadre du régime d'autorisations FLEGT pour son **Unité de Transformation du Bois située à Libongo, dans la Région de l'Est.**

Le présent Certificat est valable pour 12 mois à compter de la date de signature, et peut être suspendu ou révoqué si un contentieux venait à survenir en cas de non-respect des obligations forestières, fiscales, sociales ou environnementales.

En foi de quoi, le présent Certificat valable uniquement pour ladite Unité de Transformation de Bois, est délivré pour servir et valoir ce que de droit./-

Yaoundé le,

09 FEV 2021

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE

Jules Doret NDONGO

Ampliations :

- MINFOF/DF,
- MINTSS,
- MINEPDED,
- MINFI (DGI/DGD),
- Intéressé,
- Archive,
- Chrono.